

**KUMUN  
LOCOAL MENDON**



**Tél. 02 97 24 60 87**

**Fax. 02 97 24 55 98**

**Horaires :** du lundi au vendredi de 08h30 à 12h, et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi).  
le samedi de 9h à 12h.

**Courriel :** [accueil@loco-al-mendon.fr](mailto:accueil@loco-al-mendon.fr)

**Site :** [www.loco-al-mendon.fr](http://www.loco-al-mendon.fr)

**PERMANENCES**

(sur rendez-vous)

**M. MAJOU Jean-Maurice, Maire**

[jean-maurice.majou@loco-al-mendon.fr](mailto:jean-maurice.majou@loco-al-mendon.fr)

*Lundi : 10H à 12H*

*Samedi : 10H à 12H*

**M. THUNET Gilles, Adjoint Environnement,  
Culture, Associations, Communication, Sport**

[gilles.thunet@loco-al-mendon.fr](mailto:gilles.thunet@loco-al-mendon.fr)

*Samedi : 10H à 12H*

**Mme BESNARD Catherine, Adjointe  
Jeunesse, Affaires scolaires et social et C.C.A.S**

(Centre Communal d'Action Sociale)

[catherine.besnard@loco-al-mendon.fr](mailto:catherine.besnard@loco-al-mendon.fr)

*Vendredi : 10H à 12H*

**Mme GOUELLO Elizabeth, Adjointe  
Relations Intercommunales**

[elizabeth.gouello@loco-al-mendon.fr](mailto:elizabeth.gouello@loco-al-mendon.fr)

*Jeudi 10H à 12H*

**M. DEBETHUNE Nicolas, Adjoint  
Urbanisme, Travaux**

[nicolas.debethune@loco-al-mendon.fr](mailto:nicolas.debethune@loco-al-mendon.fr)

*Mercredi : 10H à 12H*

**M. LE SENECHAL Ronan, Adjoint  
Suivi des Travaux**

**Mme DEHOVE Murielle, Conseillère déléguée  
à la culture**

**Mme RIEUX Murielle, Conseillère déléguée  
aux écoles**

**Assistante sociale : Mme SIMONOFF**

*Mercredi matin 09H à 12H*

02 97 62 40 01

# L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations municipales n° 113

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 26 Novembre 2018**

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2018

2. Décisions modificatives

3 décisions modificatives comptables sont à prendre :

- Une décision afin d'intégrer l'étude sur le schéma d'assainissement des eaux pluviales ;
- Une relative aux portes du columbarium du cimetière de Mendon ;
- Une dernière relative à la subvention d'équilibre versée par la commune au CCAS. Dans le budget, une somme de 60 000€ était prévue. Compte tenu des travaux à réaliser à la Pierre Bleue, il s'avère que ce montant n'est pas suffisant. Il faut ajouter 60 000€ qui vont être pris sur des recettes supplémentaires que la Commune a perçues et qui n'étaient pas prévues initialement au budget. La Capacité d'Autofinancement ne sera donc pas diminuée. Toutefois, la question de la pérennisation de cette subvention se pose. Une réflexion est en cours sur la vente de la Pierre Bleue à un organisme de logements sociaux. Des diagnostics énergétiques sont en cours. Il y a deux ans, une renégociation des prêts en cours pour le lotissement de la Pierre Bleue a été tentée. Compte tenu de la nature particulière des prêts, cela a été impossible. C'est la raison pour laquelle, le CCAS s'oriente vers la cession des logements.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives ci-dessus.*

### 3. Admissions en non-valeur

La Trésorerie, après avoir réalisé l'ensemble des poursuites possible, demande à ce que soit passées en non-valeur les sommes suivantes :

- Mouillages : 103€ (mouillages 2015 et 2016)
- ALSH : 25.36€ et 15.15€

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les sommes indiquées.*

### 4. Indemnité de gardiennage des églises

Pour 2018, l'indemnité n'ayant pas été revalorisée, le plafond indemnitaire appliqué pour le gardiennage des églises est de 119.55€.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement de l'indemnité de gardiennage des églises.*

### 5. Pause méridienne – Convention association SEVE

Des activités ont été mises en place pour la pause méridienne. Ainsi, un prestataire, l'association SEVE (mandalas, contes, relaxation...) intervient une fois par semaine en alternance entre les deux écoles. Le coût est de 1417,5€ pour l'année scolaire 2018-2019.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec l'association SEVE.*

### 6. Mise en réseau médiathèque

Lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2017, les principes suivants ont été votés :

- Intégrer le réseau des bibliothèques-médiathèques d'AQTA ;
- Participer au minimum et sous réserve de nécessité technique, à l'acquisition d'un matériel informatique de base à hauteur de 20% du reste à charge (80% financés par AQTA) et d'en assurer la maintenance ;
- Autoriser le personnel municipal à participer aux différents travaux menés dans le cadre de cette mise en réseau ;
- Participer activement à la co-construction du réseau.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, une convention définissant les conditions d'adhésion au

réseau des bibliothèques et médiathèques d'AQTA a été rédigée. Ses principaux points sont les suivants :

- La commune s'engage à participer à la création et au fonctionnement du réseau avec désignation d'un référent technique et d'un référent élu ;
- Participation au financement du poste de coordinateur créé par le conseil communautaire le 6 avril 2018 : 1278,92€ déduits de l'attribution de compensation versée annuellement par AQTA à la Commune.
- Mise en place d'un logiciel informatique en réseau ;
- Durée : 5 ans soit jusqu'au 31/12/2023

Plusieurs communes se sont prononcées contre la mise en réseau des médiathèques. La question du montant des contributions au poste de coordinateur se pose donc. Qui prendra à sa charge les sommes que devaient payer ces communes ? Les autres communes, AQTA ?

La question d'une carte de lecteur unique ainsi que celle d'un tarif unique est importante et les réponses n'ont pas pu être encore apportées par AQTA.

Le 1/3 des membres du conseil municipal demande un vote à bulletins secrets sur la question suivante : la commune adhère-t-elle au service de mise en réseau des médiathèques et le Maire est-il autorisé à signer la convention ? Après dépouillement, le résultat est le suivant : 6 favorables, 12 défavorables, 4 blancs.

Les questions suivantes seront donc posées à AQTA :

- Qui prendra en charge les sommes que devaient verser les communes qui n'adhèrent pas ?
- Comment le tarif unique va-t-il être déterminé ?
- Comment cette mutualisation va-t-elle concrètement marcher ?
- Est-il possible de raccourcir la durée de 5 ans ?

### 7- Demande de subvention circulation des œuvres pour Méliscènes et Minute Papillon

Depuis plus de 8 ans, la commune participe au festival de théâtre Méliscènes. Il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Dans le cadre de sa saison culturelle, le spectacle Minute Papillon sera joué sur la commune. Une subvention peut également être demandée auprès du Conseil Départemental.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander les subventions.*

#### 8- Subventions aux associations

La Tribu Enfantine a ouvert une maison des assistantes maternelles depuis début novembre. Il s'agit d'une association et une demande de subvention est parvenue en mairie. Il est proposé de lui accorder la somme de 285€ qui correspond à ce qui est versé à l'association d'assistantes maternelles La Petite Récréée.

L'association Loco'art organise le Printemps des Artistes en 2019. Nouvellement créée cette année, elle demande la subvention pour création d'association. Il est proposé de lui verser la somme de 250€.

Compte tenu du nombre plus important que prévu d'exposants et d'animaux présents au Comice organisé sur la commune le 9 août 2018 et qu'il a fallu rémunérer, le budget de cette manifestation est en déficit de 2000€. L'association demande à la commune une subvention exceptionnelle. Il est proposé de lui accorder une subvention de 500€.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement des subventions.*

#### 9- Convention entretien poteaux incendie

L'entretien, la réparation et les mesures débit/pression des poteaux incendie communaux sont assurés par la SAUR. La convention arrive à expiration au 31 décembre. Il convient donc de la renouveler.

- durée : 3 ans renouvelable 1 fois ;
- coût : 34€ H.T. par poteau ou bouche.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la SAUR.*

#### 10- Convention légionnelle

Le contrôle « légionnelle » est obligatoire. Renouvellement de la convention avec Eurofins pour une durée de 3 ans non renouvelable et un montant de 931€ TTC par an.

*Vote à l'unanimité*

#### 11. Questions diverses

Servitudes de passage sur le littoral (SPPL) : le Maire indique qu'il a rencontré le Préfet le 23 novembre lors d'une réunion à laquelle assistaient également le Sous-Préfet, le conseil départemental et la DDTM. Le Préfet a rappelé la volonté de l'Etat d'instituer la SPPL afin de démocratiser l'accès au littoral même si cela doit prendre du temps pour un coût important (le chiffre de 2,5 millions d'euros est avancé). Le Préfet va saisir, suite aux courriers qu'il a reçu d'habitants de Local-Mendon, l'Autorité Environnementale. Il a également annoncé qu'il n'y aura pas d'enquête publique avant l'été 2020.

Travaux à la Salle Emeraude : Effectivement, subsistent à ce jour des problèmes. Des actions sont en cours et le club de handball en est bien informé. Une réunion prévue depuis un certain temps s'est déroulée le 27 novembre avec l'architecte et les utilisateurs de la salle de sport afin de faire le point.

Le Maire indique son grand mécontentement sur le fait que des personnes, dont des adultes, ont utilisé le skate-park le week-end du 24-25 novembre alors qu'il est encore en chantier et, pour ce faire, ont démonté des barrières de chantier.

***Le compte rendu intégral du conseil municipal et l'ensemble des tableaux et présentations sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune***

#### INFORMATIONS DIVERSES

##### **On s'fait la bise**

Le rendez-vous incontournable du premier dimanche de l'année

Une balade musicale au travers le bourg, invitant les habitants à sortir de chez eux et à rejoindre le cortège pour écouter de la musique, saluer voisins et amis et surtout leur souhaiter la bonne année.

**Dimanche 6 Janvier  
Rendez-vous devant la mairie à 18H**

### Concert

#### Gilles Servat « 70 ans ... à l'Ouest ! »

40 ans de carrière de Gilles Servat, de la Blanche Hermine à ses chansons plus intimistes. Entouré de cinq musiciens, ce nouveau spectacle est une promenade du rire à la poésie, de l'engagement à l'insouciance.

**Samedi 19 Janvier / 20H30 / Espace Emeraude**

**Tarif : 12€**

**Billetterie ouverte à la mairie ou possibilité de réserver sur [francebillet.com](http://francebillet.com)**

### Théâtre / Comédie

#### « Minute papillon »

Un atelier d'usine, une machine brinquebalante, deux ouvriers pleins de bonne volonté. Il suffit d'un grain de fantaisie et d'inattendu dans les rouages pour que tout déraile. L'atelier se transforme alors en cour de récréation, en salle de musique, en terrain d'aventure... Le verbe « travailler » peut-il se conjuguer avec d'autres ingrédients qu'efficacité et rentabilité ? L'imagination et la complicité peuvent-elles se glisser au cœur d'une usine ?

« MINUTE PAPIILLON » : une redoutable mécanique qui fabrique éclats de rire et petites bouffées de plaisir.

Compagnie : Théâtre de l'écume

Samedi 23 Février / 20H30 / Espace Emeraude

Tarifs : 8€ & 5€ -12ans

**Réservation en mairie dès le lundi 21 Janvier**

### Info Associations

#### Réunion planning des manifestations 2019

Mercredi 19 décembre à 18H30 / salle du Conseil

Les dossiers de demande de subvention sont disponibles sur le site internet de la commune

**Date limite de dépôt : Jeudi 20 Décembre**

### Agenda :

Samedi 15 décembre

Collecte de papier de 09H30 à 11H30

Inauguration du Skate Park à 11H

Vendredi 18 Janvier

Vœux du Maire à la population

Espace Emeraude

### Mutuelle communale

Les premiers lundis de chaque mois une permanence est assurée par M. Thomassin à la mairie.  
Sur rendez-vous au 06 03 08 99 98

### Listes électorales

Tous les nouveaux arrivants et locataires sont invités à remplir un formulaire de renseignement disponible sur le site internet de la commune ou directement à la mairie.

Vous avez la possibilité de retourner vos réponses par mail à l'adresse suivante : [accueil@locoal-mendon.fr](mailto:accueil@locoal-mendon.fr)

### « Des Rêves dans le sable » de Lorène Bihorel

Dans le cadre du Printemps des Artistes, l'association LOCO'Art vous propose les Vendredi 26 et samedi 27 avril à 21h30 un spectacle fascinant. Avec une grande dextérité et du sable, Lorène Bihorel dessine sur sa table lumineuse des paysages et personnages : « Les dessins naissent en quelques secondes et se transforment, au rythme des contes auxquels ils donnent vie ». La projection simultanée sur un grand écran retransmet ce fabuleux travail et offre au public un moment unique et magique qui émerveillera les adultes comme les enfants.

Gymnase de l'Espace Emeraude

Tarifs : adulte 8€, - 12 ans 4 €. Tickets disponibles en mairie dès le 17 décembre. Organisation : Loco'Art

### A vos pelotes !!!

Afin d'effectuer des travaux avec de la laine, l'association LOCO'ART souhaite récupérer des restes de pelotes de toutes les couleurs pour permettre à ceux qui le souhaitent de créer, à partir de celles-ci, des œuvres insolites. Nos anciens vont fabriquer des pompons qu'ils accrocheront dans un arbre, d'autres vont confectionner des « cache-nez » qui décoreront les poteaux d'éclairage du parking de l'Espace Emeraude. La laine peut être déposée (aux heures d'ouverture) à la mairie et à la médiathèque. Si vous souhaitez y participer, contactez-nous.

Association LOCO'ART : [thierry.zim@wanadoo.fr](mailto:thierry.zim@wanadoo.fr)



**Suivez l'actualité des événements à Local-Mendon en vous abonnant sur le site de la commune à la newsletter mensuelle**